

Zeitschrift:	Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts jurassiens
Band:	64 (1993)
Heft:	2: Problème des déchets : de l'élimination à la gestion ; Formation professionnelle : introduction de la maturité technique
 Artikel:	Communauté des écoles professionnelles du Jura bernois : introduction d'une classe de maturité professionnelle
Autor:	Blanchard, André
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-824375

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

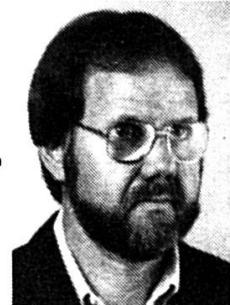
Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communauté des écoles professionnelles du Jura bernois

Introduction d'une classe de maturité professionnelle

par André Blanchard, Directeur de l'Ecole professionnelle de Tavannes



Fondée en 1974, la Communauté des écoles professionnelles du Jura bernois comprend les établissements suivants :

- EPAM (Ecole professionnelle artisanale, Moutier) ;
- CPT (Centre professionnel Tornos, Moutier) ;
- EPSI (Ecole professionnelle artisanale, St-Imier) ;
- EPTA (Ecole professionnelle artisanale, Tavannes) ;
- EPCT (Ecole professionnelle commerciale, Tramelan).

Il s'agit d'une communauté de travail. Ses nouveaux statuts stipulent, entre autres choses, que «la Communauté des écoles professionnelles du Jura bernois a pour but de coordonner la collaboration entre les diverses écoles membres, ainsi que de favoriser leur développement respectif. Elle encourage et soutient toute mesure permettant d'améliorer l'enseignement professionnel dans le cadre des lois, ordonnances et directives sur la formation professionnelle».

Les apprentis des professions techniques de l'industrie et de l'artisanat régional sont nombreux, chaque année, à fréquenter les cours de préparation aux examens d'admission dans les écoles d'ingénieurs

(ETS), ou de techniciens (ET). Ces cours sont organisés par la Communauté.

Dans quelques années, il sera nécessaire d'être porteur d'une maturité professionnelle pour entrer dans une ETS, voire dans une ET. Il paraît donc important, pour notre région périphérique, d'assumer le développement professionnel complet sur place, afin de garder un équilibre sociologique vital et d'éviter une concentration dans les grands centres urbains.

Le choix d'une classe à plein temps

D'une manière générale, la maturité professionnelle technique pourra être obtenue de deux façons :

- pendant l'apprentissage en fréquentant, en plus de l'école professionnelle obligatoire, une école professionnelle supérieure (EPS Biel ou Delémont) un jour par semaine, et cela dès la première année de formation ;
- en suivant une année d'école à plein temps après l'obtention du certificat fédéral de capacité (CFC).

Les écoles de la Communauté ont opté, après mûres réflexions et au vu des expériences faites, pour le système à plein temps. L'analyse des points ci-après a été déterminante.

a) Le choix de l'entrée à l'EPS doit se faire trop tôt par l'apprenti qui, souvent, manque de maturité et de motivation. Il y a encore trop d'aspects inconnus quant à son avenir professionnel. Souvent, cette motivation se déclare en 3^e, voire en 4^e année, lorsque le goût de poursuivre des études se fait sentir.

b) Il sera difficile de mener un apprentissage avec CFC à la clé, – cela notamment là où les connaissances professionnelles sont élevées (par exemple pour les électroniciens, les informaticiens, les dessinateurs, les mécaniciens de machines, etc.) – et, en même temps, de suivre des cours portant essentiellement sur les langues et la culture générale, en vue de l'obtention de la maturité. Cet ensemble représente, par semaine, deux jours complets d'école, trois jours complets dans l'entreprise, plus le temps nécessaire et indispensable au travail personnel à domicile.

c) En fin de formation, les examens d'obtention du CFC et de la maturité auront lieu durant la même période, ce qui peut paraître lourd à gérer.

d) La classe à plein temps – c'est l'un de ses avantages – pourra également être fréquentée par des gens porteurs de CFC depuis une ou plusieurs années et qui désirent poursuivre une formation. Par ailleurs, il faut tenir compte aussi du fait que certains apprentissages ont une durée de trois ans, alors que d'autres s'étendent sur quatre ans.

e) Enfin, le choix d'une classe à plein temps est une complémentarité du système de formation intégrée des EPS. Les très bons apprentis auront la possibilité de fréquenter celles-ci, mais une porte restera ouverte pour tous les autres.

Le plan d'étude

L'ouverture de la première classe est prévue pour août 1995, selon accord de l'Office cantonal de la formation professionnelle. Il faudra être porteur d'un CFC pour être admis en classe de maturité. Le programme cadre prévoit 38 leçons hebdomadaires durant une année scolaire. Les premières maturités pourront être distri-

buées, après examen, en été 1996. Le tableau figurant à la page 23, qui correspond à la directive cantonale, indique, par branches, le nombre de leçons prévues durant cette année.

La réalisation pratique

Une étude relative aux effectifs des apprentis intéressés montre qu'il est possible de constituer une classe d'une vingtaine d'élèves par année.

Des locaux répondant aux exigences d'un enseignement moderne sont disponibles à l'Ecole professionnelle artisanale de Moutier (EPAM), à savoir : salle polyvalente, salle de sciences, laboratoire de langues, salle d'informatique, réfectoire. En fonction des événements et des demandes, un transfert de la classe dans une autre école professionnelle de la Communauté peut être envisageable.

Chaque école de la Communauté pourra, moyennant certaines réorganisations, mettre à disposition de la classe de maturité des enseignants susceptibles de dispenser quelques leçons. Le total des heures disponibles montre qu'il est possible de constituer un corps enseignant pour cette classe. Soulignons également l'émulation que peut apporter aux enseignants une collaboration en classe de maturité.

La disponibilité des locaux et du corps enseignant n'entraîneront que peu de frais supplémentaires pour l'Etat.

La mise sur pied de cette classe de maturité se fera sous la direction de M. André Blanchard, Directeur de l'Ecole professionnelle de Tavannes, secondé par les directeurs des écoles de la Communauté.

Une collaboration active sera recherchée avec l'Ecole d'ingénieurs de St-Imier et sa classe à plein temps de maturité professionnelle. Celle-ci sera fréquentée essentiellement par des élèves ayant fait leur apprentissage dans les écoles de métiers affiliées à l'EISI. Le niveau des cours, les contacts entre enseignants, les échanges divers feront encore l'objet de discussions approfondies.